

# SOMATHERM

## DALLE LISSE PCBT

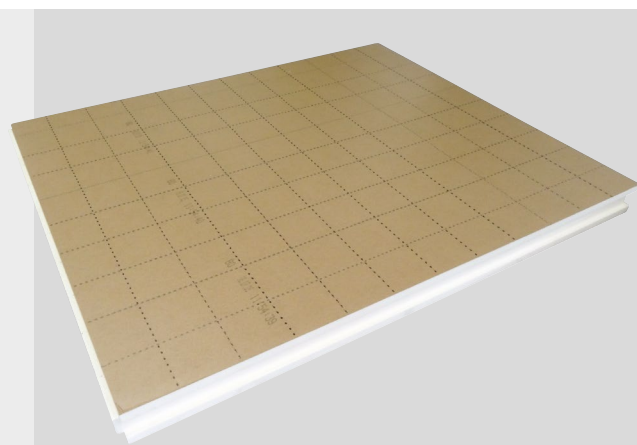
### POLYURÉTHANE

IDÉAL POUR LES GRANDES SURFACES

CLASSIFICATION ACOUSTIQUE A

RÉACTION AU FEU CLASSE F

GRANDE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION



#### PERFORMANCES

- Mousse de polyuréthane (PIR) rigide et légère revêtue sur les 2 faces avec un complexe multicouche étanche "Kraft-PE-Alu"
- Conductivité thermique certifiée.
- Faible épaisseur, idéale pour la rénovation lorsque la hauteur de réserve est comptée.
- Idéale grandes surfaces, gros chantiers, collectifs, tertiaires ou industriels.
- Grande résistance à la compression.
- Certificat ACERMI.
- Assemblage des plaques par emboîtement.
- Chape flottante : DTU 26.2/52.1 / Chape fluide : Avis technique / Dallage : DTU 13.3 / Plancher chauffant : DTU 65.14 / Plancher rayonnant : CPT CSTB n°3606-V3.
- Classe de compressibilité : SC1 a1 Ch (a1 : unique en France. 2 fois moins d'écrasement pour une même charge).

#### SURFACE

- Densité 32 Kg/m<sup>3</sup>
- Cond. Thermique 0,022 W/mk
- Surface utile : 1190x990 (1,17 m<sup>2</sup>) - Dimension plaque 1000x1200
- Pas 100 mm - Quadrillage (10x10 cm)
- Isolant thermique mince Polyuréthane haute performance
- Grande résistance à la compression  $\leq 120$ kPa
- Acoustique : 19 dB(A)

#### APPLICATIONS

- Plancher chauffant.

RÉF.	RÉSISTANCE THERMIQUE	SEMELLE ÉP. MM	COND.	COLIS/PAL
30135LU	R 1,35	30	16 (18,72 m <sup>2</sup> )	5
40185LU	R 1,85	40	12 (14,04 m <sup>2</sup> )	5
48220LU	R 2,20	48	10 (11,70 m <sup>2</sup> )	5
52240LU	R 2,40	52	9 (10,8 M <sup>2</sup> )	5
57260LU	R 2,60	57	7 (8,19 m <sup>2</sup> )	5
68315LU	R 3,15	69	7 (8,19M <sup>2</sup> )	5
80370LU	R 3,70	80	6 (7,02 m <sup>2</sup> )	5
101465LU	R 4,65	101	5 (5,85 m <sup>2</sup> )	5
120555LU	R 5,55	120	4 (4,68M <sup>2</sup> )	5



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La RT 2012 est obligatoire pour toute construction neuve depuis janvier 2013

La RT2012 s'adresse aux constructions neuves (ou extensions de construction), des bâtiments résidentiels et non résidentiels (tertiaire, bâtiments industriels...). Constructions individuelles depuis le 1er janvier 2013 (Permis de construire) et collectifs/tertiaire depuis le 1er janvier 2012. Elle impose une consommation moyenne des logements résidentiels à 50 Kw/m<sup>2</sup>/an (selon régions).

Cette exigence de consommation moyenne CEP Max prend en compte les postes Chauffage, Eau chaude sanitaire, Éclairage, Auxiliaire (VMC, pompes...). Elle est calculée sur l'ensemble des bâtis lors du dépôt de Permis de Construire. Les calculs et préconisations des équipements doivent être réalisés par un bureau d'étude spécialisé.

Préconisation dans le cadre d'une rénovation sans permis de construire basée sur les indices de l'ancienne réglementation thermique 2005.

TYPE DE SOL EN SUPPORT DE PLANCHER CHAUFFANT	PRÉCONISATIONS DE RÉSISTANCE THERMIQUE DES DALLES
Étage ou RdC déjà isolé	<b>R 0,75</b>
Terre plein isolé en périphérie	<b>R 1,25</b>
Terre plein non isolé	<b>R 1,70</b>
Sous sol, cave ou vide sanitaire non isolés	<b>R 2,10</b>

